

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU JABRON PLACE DE LA MAIRIE 04200 NOYERS-SUR-JABRON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 MAI 2016

L'an deux mille seize et le vingt mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à BEVONS, salle multi-activités sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE.

Présents : Madame Marie-Claude BUCHER, Messieurs Jean-Claude CHABAUD, Robert VERAND, Raymond GROS, Didier BRETON, Alain COSTE, Gérard COUTELLE, Jean-Noël PASERO, Brice CHADEBEC, François HUGON, Antoine POLATOUCHE, Yaneck ROUSSELET, Pierre-Yves VADOT.

Absents excusés : Mesdames Annick LATIL, Anne MADDALON, Mireille IRVOAS, Messieurs Christophe BLANCARD, Thierry BELLEMAIN, Michel WATT, Hervé DUMAS, Jean-Paul CROUVIZIER.

Procurations : Monsieur Jean-Paul CROUVIZIER donne procuration à Monsieur Gérard COUTELLE, Monsieur Thierry BELLEMAIN à Monsieur Antoine POLATOUCHE.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard COUTELLE

Convocation du 11/05/2016.

Nombre de conseillers en exercice : 21.

Présents : 13. Absents excusés : 8. Pouvoirs 2.

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie Monsieur Gérard COUTELLE qui accueille cette nouvelle réunion, et donne lecture du Compte-rendu de la réunion précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. TRAVAUX CRECHE PARENTALE « LES PT'ITS LOUPS DE LA VALLEE ».

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers Communautaires la consultation lancée dans le cadre des travaux et de l'équipement à réaliser à la crèche parentale de NOYERS-SUR-JABRON.

Suite à la réception des devis, il est nécessaire d'attribuer les dits travaux et équipements.

Monsieur le Président rappelle que cette opération a fait l'objet d'une inscription budgétaire au budget principal 2016 et présente au Conseil Communautaire les différentes offres.

Après débat, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux et l'achat de l'équipement de la crèche parentale de NOYERS-SUR-JABRON ainsi qu'il suit :

Entreprise AlpCuisine, meubles de cuisine :	4 736.36 € HT
Entreprise PASCUITO, climatisation :	2 195.45 € HT et 495 € HT
Entreprise RAPHAELIAN, plomberie :	1 254.00 € HT
Entreprise DUMAS, électricité :	965.67 € HT
Entreprise AlpMénager, électroménager :	2 382.50 € HT
Entreprise ALUNNO, stores moustiquaires :	14 040.00 € HT
Entreprise La Boutique du Menuisier, menuiseries :	3 588.74 € HT
Entreprise SETAM, rayonnages alimentaires :	1 697.60 € HT
Entreprise PRF, peintures, cloisons:	13 870.81 € HT

Monsieur le Président indique que les travaux se dérouleront durant l'été 2016.

Messieurs Gérard COUTELLE, Alain COSTE, et Raymond GROS suivront cette opération et fixeront une date de réunion avant travaux avec les entreprises et la Directrice de la Crèche

2. FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES.

Monsieur le Président fait état des dernières réunions relatives à ce processus et donne aux élus une plaquette relative aux différentes étapes règlementaires avant la fusion définitive.

A ce jour, même si la fusion avec la CCLVD semble le plus probable et conforme au schéma de coopération intercommunale de Monsieur le Préfet, il est toutefois prématuré de se prononcer sur le devenir de la Communauté de Communes de la Vallée du Jabron.

2. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LE SMIRTOM PAYS DURANCE PROVENCE ET LA CCVJ DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DE LA DECHETTERIE DE CHÂTEAU-ARNOUX.

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers Communautaires que la CCVJ a passé une convention avec le SMIRTOM du PAYS DURANCE PROVENCE pour l'utilisation par les habitants du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée du Jabron de la déchetterie sise à CHÂTEAU-ARNOUX à compter du 1^{er} juin 2015.

Cette convention arrivant à son terme il est nécessaire de la reconduire.

Monsieur le Président indique que cette nouvelle convention aura pour terme le 31 décembre 2016 compte tenu des modifications engendrées par l'application du schéma départemental de coopération intercommunale.

Après débat, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil, à l'unanimité décide de renouveler l'adhésion de la CCVJ à la déchetterie du SMIRTOM DU PAYS DURANCE PROVENCE. Celle-ci prendra effet le 1^{er} juin 2016 et aura pour terme le 31 décembre 2016.

3. MISE A DISPOSITION DU BATIMENT DE L'ECOLE DE NOYERS.

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers Communautaires que la CCVJ a signé une convention avec la Mairie de NOYERS-SUR-JABRON pour la mise à disposition par ladite commune des locaux qui abritent la Mission Enfance Jeunesse.

Suite à la construction par la commune de NOYERS-SUR-JABRON d'un nouveau groupe scolaire, les anciens locaux de l'école seront libres à compter du 1^{er} septembre 2016.

Considérant que ces locaux, composés en rez-de-chaussée de deux salles et un préau et à l'étage de 4 pièces, seront mieux adaptés au fonctionnement de la Mission Enfance Jeunesse, la Commune propose de les mettre à disposition de la CCVJ pour un loyer annuel de 6 500 € à compter du 1^{er} septembre 2016.

Une convention sera rédigée afin de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Les locaux qui abritent actuellement la Mission Enfance Jeunesse seront récupérés à cette date par la Commune de NOYERS-SUR-JABRON et la convention d'occupation en cours dénoncée au 1^{er} septembre 2016.

Après débat, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil, à l'unanimité décide d'accepter la proposition de la Commune de NOYERS-SUR-JABRON de mise à disposition des locaux de l'ancienne école de NOYERS-SUR-JABRON afin d'y installer à compter du 1^{er} septembre 2016 et pour un loyer annuel de 6 500 €.la Mission Enfance Jeunesse.

Autorise Monsieur le Président à signer la convention à venir et toutes les pièces se rapportant à cette affaire et décide de dénoncer au 1^{er} septembre 2016 la convention en vigueur à ce jour.

La séance est levée à 19h40.

Le Président,

Alain COSTE

